Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 34 (1958)

Heft: 4

Artikel: Les nouveaux locaux de la Bibliothèque et des Archives cantonales du Valais, à Sion

Autor: Donnet, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-771269

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NACHRICHTEN - NOUVELLES

VSB - SVD ABS - ASD

1958 Jahrgang 34 Année Nr. 4

LES NOUVEAUX LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES CANTONALES DU VALAIS, À SION

par A. Donnet

Au cours de l'automne 1957, les collections et les bureaux de la Bibliothèque et des Archives cantonales[1]) ont été transférés dans les locaux aménagés, à leur intention, 9 rue des Vergers, dans les anciens bâtiments de la Banque cantonale. Telle est l'heureuse issue d'un problème posé il y a plus de 30 ans. Il convient d'évoquer ici les vicissitudes qu'a rencontrées cette affaire et de rendre hommage, en passant, à tous ceux qui ont été les artisans de sa réussite.

C'est en 1922 déjà que notre prédécesseur, M. l'abbé Dr L. Meyer, attire pour la première fois l'attention du Conseil d'Etat sur l'insuffisance de nos locaux. Dès lors, celle-ci ne cesse de s'aggraver sans que les rappels de M. Meyer recueillent le moindre écho. En 1945, à notre tour, nous alertons le Conseil d'Etat en lui adressant un rapport circonstancié sur la situation des services logés dans le bâtiment du collège de Sion, à savoir le collège proprement dit, l'Ecole normale des instituteurs, la Bibliothèque et les Archives cantonales:

De 1893, où le bâtiment à peine achevé a été mis à leur disposition, jusqu'à 1945, ces services se sont développés d'une manière sensible. Les chiffres des statistiques le font apparaître.

Installé dans l'aile gauche, le *collège* qui, en 1893, compte 87 élèves répartis en 6 classes, en abrite en 1945, 229 en 19 classes.

Installée dans l'aile droite, l'*Ecole normale* qui, en 1893, compte 53 élèves répartis en trois cours, en abrite en 1945, 69 en 8 cours.

La *Bibliothèque cantonale* installée au rez-de-chaussée comprend, en 1893, une salle de lecture et environ 5000 volumes logés dans un seul magasin; en 1945, le nombre des volumes a passé à 50 000 envi-

---

1) Depuis 1893, la Bibliothèque cantonale et les Archives de l'Etat constituent les deux sections d'un service rattaché au Département de l'Instruction publique. Cette réunion sous un même toit et sous une seule direction comporte des avantages appréciables pour les fonctionnaires aussi bien que pour les chercheurs des deux sections.

ron qu'abritent deux grands magasins au rez-de-chaussée et neuf petits magasins dans les locaux des Archives au sous-sol.

Quant aux *Archives*, elles représentent, en 1893, un ensemble de si peu d'importance qu'elles n'occupent que trois petites armoires; en 1945, elles réunissent, grâce surtout aux efforts déployés par M. le Dr L. Meyer de 1905 à 1941, des fonds considérables: ceux de l'Etat (partie ancienne, transition 1798-1815, moderne), des fonds de communes et aussi d'importants fonds privés qui s'entassent finalement dans les locaux disponibles jusqu'à l'encombrement.

En se fondant sur ce rapport, illustré par une vision locale, le Conseil d'Etat a la bienveillance de constater que la situation est devenue intolérable, et par décision du 2 novembre 1945 il charge l'architecte cantonal, M. Karl Schmid, d'établir «un plan en vue de la construction d'un bâtiment destiné à la Bibliothèque et aux Archives cantonales».

La première question à examiner est celle de l'emplacement. Il importe en effet que le bâtiment projeté soit placé dans un endroit facilement accessible aux personnes qui fréquentent la bibliothèque, que cet endroit soit tranquille pour qu'on y puisse travailler sans être dérangé, et qu'il ne soit pas trop éloigné des bureaux de l'administration qui utilisent les archives.

Après un examen approfondi et compte tenu de l'utilité publique, du plan d'extension et du désir du gouvernement de ne pas disperser ses établissements, l'architecte cantonal porte son choix sur la parcelle de terrain située à l'est du collège et au sud de la tour des Sorciers, appartenant au chapitre de Sion. Au rapport qu'il remet à cet effet, le 11 septembre 1946, au Chef du Département de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Cyr. Pitteloud, M. Schmid joint un plan de situation et une esquisse de l'édifice projeté, dressée par M. Marc Lovay, architecte au service des bâtiments. Les pourpalers officieux engagés au cours de l'hiver 1946-1947 n'aboutissent pas. Ce premier projet est abandonné.

Une nouvelle solution se présente quelques mois plus tard. En effet, par lettre du 1er septeumbre 1948, l'hoirie de Lavallaz demande à l'Etat du Valais s'il serait éventuellement acquéreur de la maison Supersaxo, à la rue de Conthey, dont l'intérêt artistique et archéologique est indéniable. Chargé de donner un préavis sur cette offre, l'architecte cantonal propose, dans le rapport qu'il adresse, le 28 septembre 1948, au président du Conseil d'Etat, d'acquérir le bâtiment et de l'aménager pour y loger la Bibliothèque et les Archives cantonales. Cependant, cette fois-ci, il n'est même pas établi un projet de transformation et de restauration: les pourparlers sont rompus, au printemps de 1949, pour des raisons qu'il est inutile d'évoquer ici;

elles font cependant regretter que la maison Supersaxo n'ait pu être affectée, dans son intégrité, à un but culturel.

Mais voici qu'en ce même printemps de 1949 la Banque cantonale, à l'étroit dans ses locaux, prend la décision de construire un nouvel édifice; elle offre alors ses anciens bâtiments à l'Etat. M. le conseiller d'Etat Marcel Gard, chef du Département des Finances, mandaté par ses collègues pour étudier leur utilisation éventuelle, propose d'y loger divers services de son département dispersés en ville de Sion, en particulier celui des Contributions. Comme il vient de prendre une part active aux pourparlers relatifs à la maison Supersaxo, M. Gard n'a pas perdu de vue nos difficultés; c'est la raison pour laquelle il propose d'attribuer également à nos services une partie des locaux que va céder à l'Etat du Valais la Banque cantonale. Les tractations avec cette dernière se poursuivent et aboutissent, en 1952, à un décret du Grand Conseil, daté du 16 mai, qui autorise le Conseil d'Etat «à acheter pour le prix de fr. 1 000 000.- les immeubles, bâtiments et terrain de la Banque cantonale du Valais sis à Sion, rue de la Dent Blanche et rue des Vergers, avec les installations des chambres fortes, des archives et des coffres». Notons que la Bibliothèque et les Archives cantonales sont les seuls services qui soient nommément désignés dans le décret.

Cette heureuse solution obtenue d'une façon quasi inespérée, intervient un temps de pose pendant lequel la Banque cantonale ouvre un concours et passe à la réalisation de ses projets. Enfin, en 1956, les travaux de construction sont assez avancés pour amener l'architecte cantonal à faire préparer des plans en vue de nos aménagements. Si la répartition, entre le Département des Finances et celui de l'Instruction publique, des locaux disponibles dans les deux bâtiments ne s'effectue pas sans quelques difficultés, il faut reconnaître qu'elles s'aplanissent rapidement grâce à la compréhension mutuelle des chefs des départements, MM. les conseillers d'Etat M. Gard et M. Gross.

Le soin d'élaborer les plans a été confié à M. Marc Possa, architecte au service des bâtiments. Celui-ci a travaillé en étroite collaboration avec nos collègues et nous-même. L'on doit dire, maintenant que l'on peut juger ses réalisations, que l'architecte a su résoudre avec bonheur les problèmes que posaient l'état des lieux et les nécessités de nos institutions, et en tirer le meilleur parti.

* * *

L'ancienne Banque cantonale comprend deux bâtiments contigus reliés par un escalier central, ayant tous deux façade sur la rue des Vergers (Pl. 1).

Le premier, dit bâtiment principal, à l'est, a été construit en 1914-1915 par Charles Gunthert, architecte, à Vevey; il a deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol et se distingue, à l'angle nord-est, par une tourelle en saillie surmontée d'un toit à bulbe.

Le second, dit l'annexe, à l'ouest, a été construit en 1935 par M. Alphonse de Kalbermatten, architecte, à Sion; il comprend, sous un toit plat, un étage sur rez-de-chaussée, entre-sol et sous-sol.

Les services de la Bibliothèque et des Archives cantonales occupent les rez-de-chaussée et les sous-sols des deux bâtiments, soit au total cinq étages; les étages supérieurs, au nombre de trois, sont attribués à divers services du Département des Finances, notamment à celui des Contributions. On accède à nos services, de la rue des Ver-

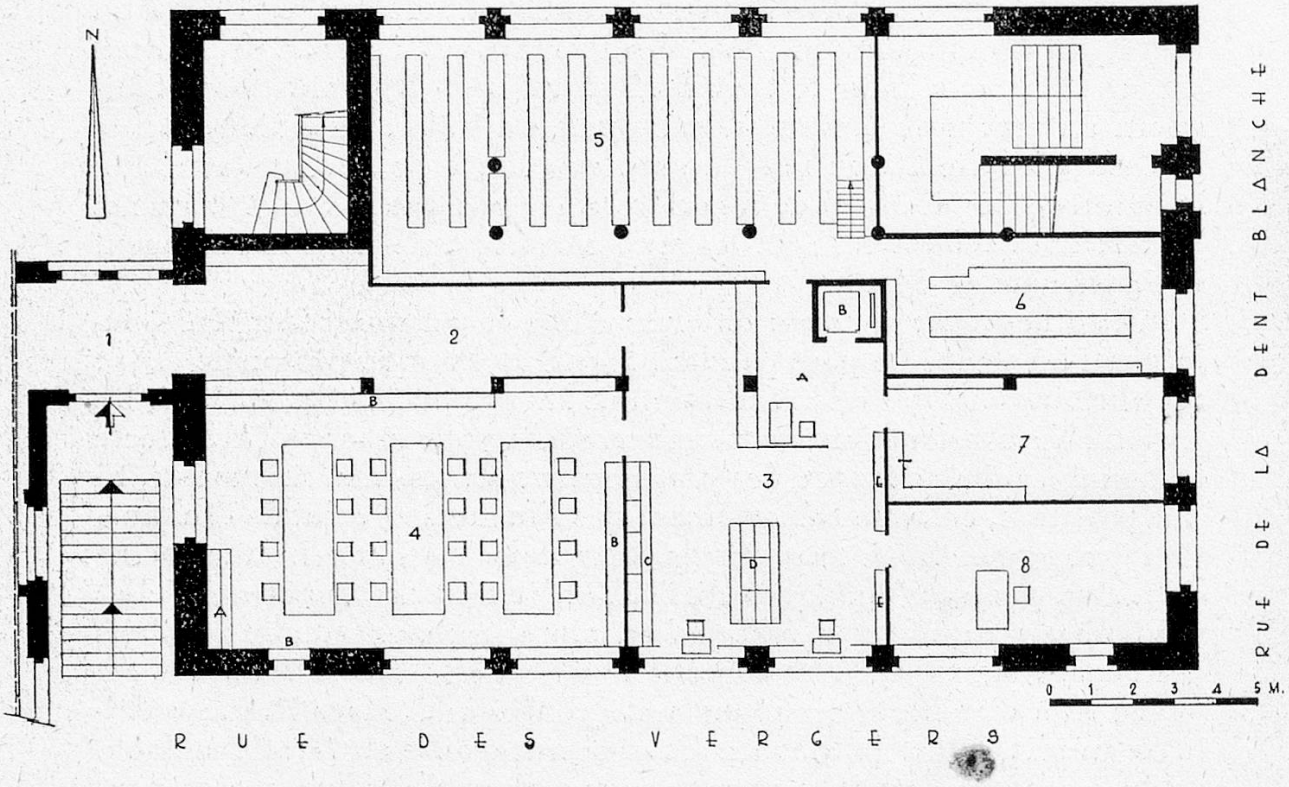

Fig. 1 La Bibliothèque. Plan du rez-de-chaussée.

1 Hall d'entrée commun à la Bibliothèque et aux Archives. 2 Corridor et vestiaire. 3 Salle du prêt et des catalogues (Pl. II,1): a) Service du prêt; b) Ascenseur; c) Catalogue alphabétique; d) Catalogue encyclopédique, systematique et des «Vallesiana»; e) Bibliographies générales. 4 Salle de lecture (avec 24 places assises) (Pl. II, 2): a) Casiers pour 110 périodiques (actuellement: 94); b) Bibliothèque consultative (dont les rayons offrent place pour près de 2000 volumes; actuellement: 1200 environ). 5 Magasin de livres (partiellement sur deux étages) (Pl. III, 1). 6 Magasin de livres. 7 Bureau: enregistrement et cataloguement. 8 Bureau du bibliothécaire-adjoint.

Pl. I — Nouveaux locaux de la Bibliothèque Cantonale et des Archives d'Etat.
Neue Räumlichkeiten der Kantonsbibliothek und des Staatsarchivs.
(Photos R. Schmid, Sion)

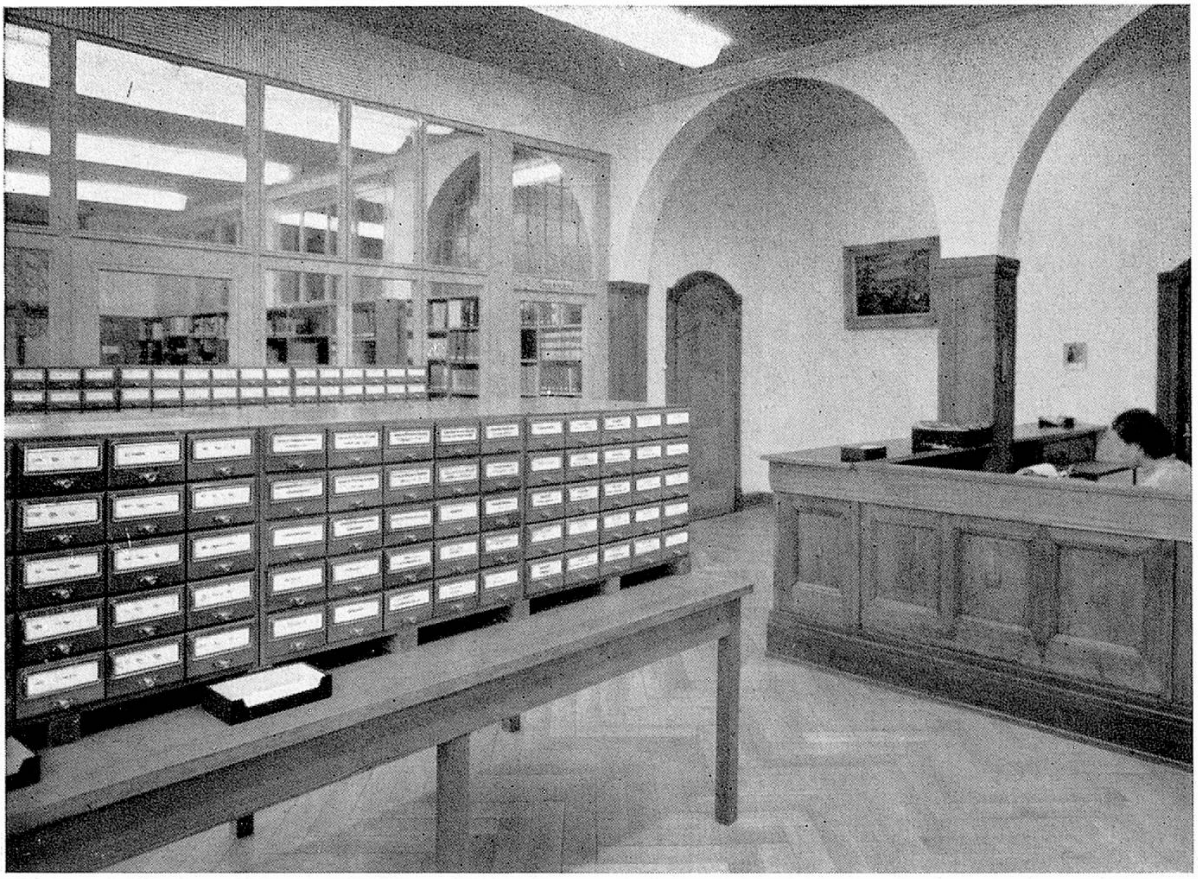

Pl. II — 1. — Bibliothèque. — Salle du prêt et des catalogues.
Bibliothek. — Katalogsaal und Ausleihe.

Pl. II — 2. — Bibliothèque. — Salle de lecture.
Bibliothek. — Lesesaal.

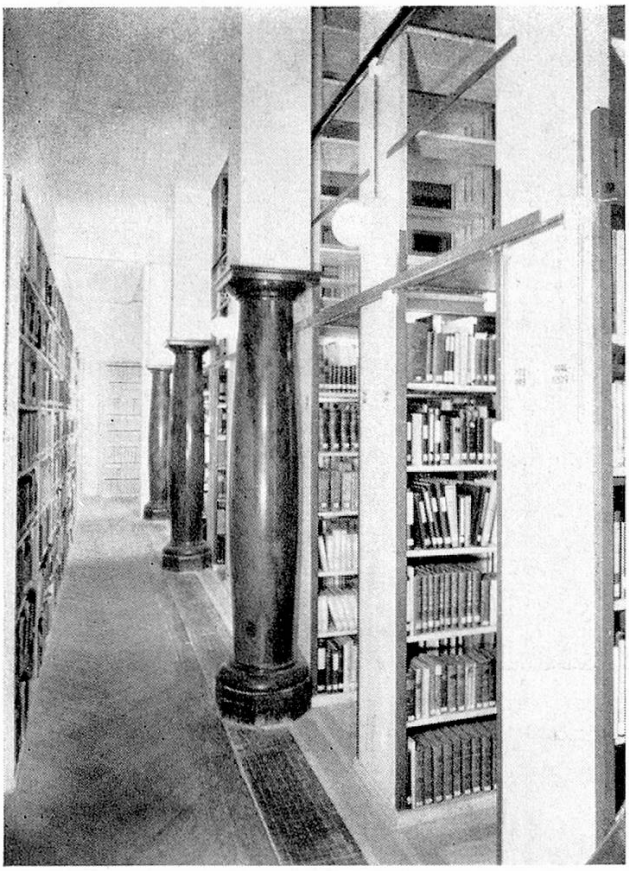

Pl. III — 1. — Bibliothèque. — Magasin de livres (partiellement sur deux étages).

Bibliothek. — Büchermagazin (teilweise zweigeschossig).

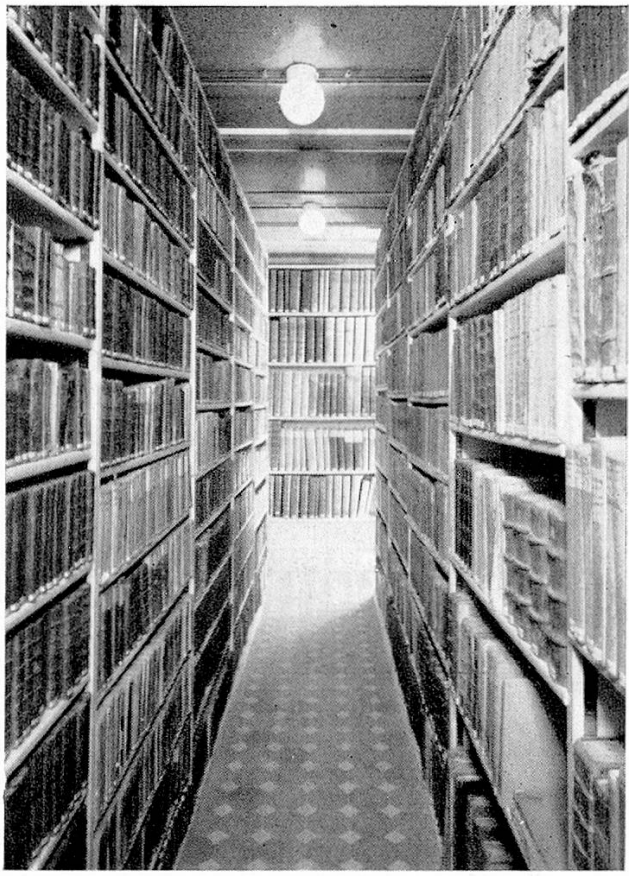

Pl. III — 2. — Bibliothèque. — Réserve (Incunables, livres anciens, etc.).

Bibliothek. — Sammlung alter Bestände (Inkunabeln, usw.).

Pl. IV — 1. — Archives. — Renseignements.
Archiv. — Auskunft.

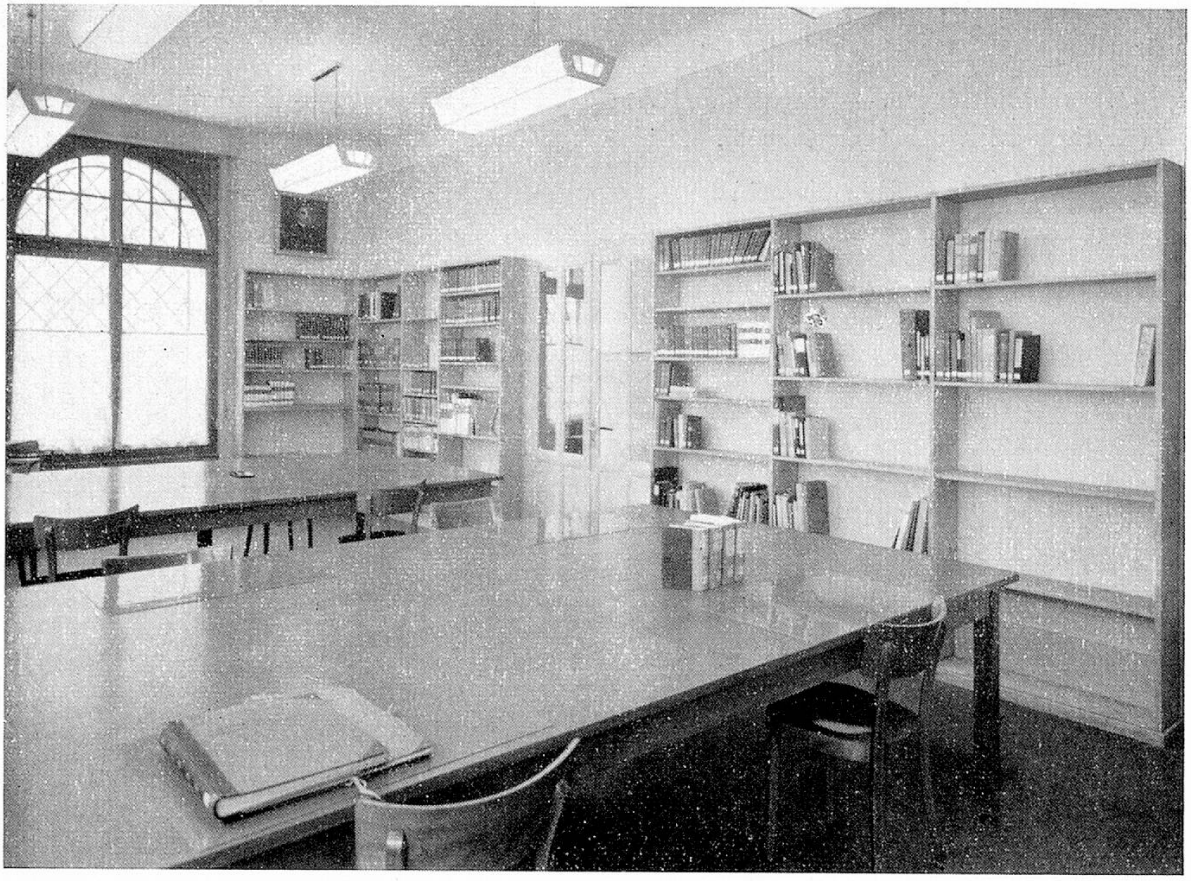

Pl. IV — 2. — Archives. — Salle de travail.
Archiv. — Arbeitsraum.

gers, No 9, par l'escalier central formé de deux rampes coupées par un palier: à droite, le bâtiment principal abrite la Bibliothèque; à gauche, l'annexe abrite les Archives.

I. La Bibliothèque (fig. 1)

Il est superflu de décrire ici en détail la répartition et l'organisation des locaux dans chacun des rez-de-chaussée. Les plans que nous reproduisons et leurs légendes sont suffisamment explicites pour guider et orienter le visiteur.

Faisons toutefois remarquer qu'à la Bibliothèque tout est disposé en fonction de la salle centrale qui abrite le prêt et les catalogues. De là, on a accès à la salle de lecture fermée par une paroi vitrée, aux divers bureaux et à tous les magasins de livres, de plain-pied pour l'étage et par l'ascenseur pour le sous-sol.

En *sous-sol,* on trouve en sortant de l'ascenseur, au nord, le local réservé aux expéditions. Les quatre salles au sud et à l'est sont entièrement affectées aux magasins; quant aux anciennes chambres fortes de la Banque, elles abritent la Réserve (Pl. III, 2) et les collections de cartes.

Il n'y a rien de particulier ni d'original à signaler à propos des rayonnages qui sont tous en bois et à crémaillère. Ils ont dû être adaptés aux locaux et aménagés de manière à disposer au maximum de la place; il a été toutefois possible de rendre les rayonnages généralement accessibles sans échelle.

Les rayonnages sont actuellement occupés aux deux tiers.

II. Les Archives (fig. 2)

L'aménagement du rez-de-chaussée de l'annexe ne présentait aucune difficulté. On y a installé à l'entrée, au sud, indépendant, le bureau du chef des services.

L'*entre-sol* comprend trois salles principales: à l'ouest, un local dans lequel passe l'ascenseur et qui est réservé au triage des entrées; on y accède de plain-pied de la ruelle anonyme qui relie la rue des Vergers à la rue de Lausanne. Au sud, le grand magasin qui occupe toute la longueur du bâtiment, abrite les fonds particuliers (privés et communaux) acquis par l'Etat ou reçus en dépôt; la chambre forte, au nord, est destinée à recevoir les archives de la Bourgeoisie de Sion.

Le *sous-sol,* formé d'une unique salle, conserve sur des rayonnages métalliques les archives modernes des départements de l'administration cantonale[2]).

---

[2]) Ce texte a paru tout d'abord dans le bulletin «Vallesia», 13, 1958, p. V-X.

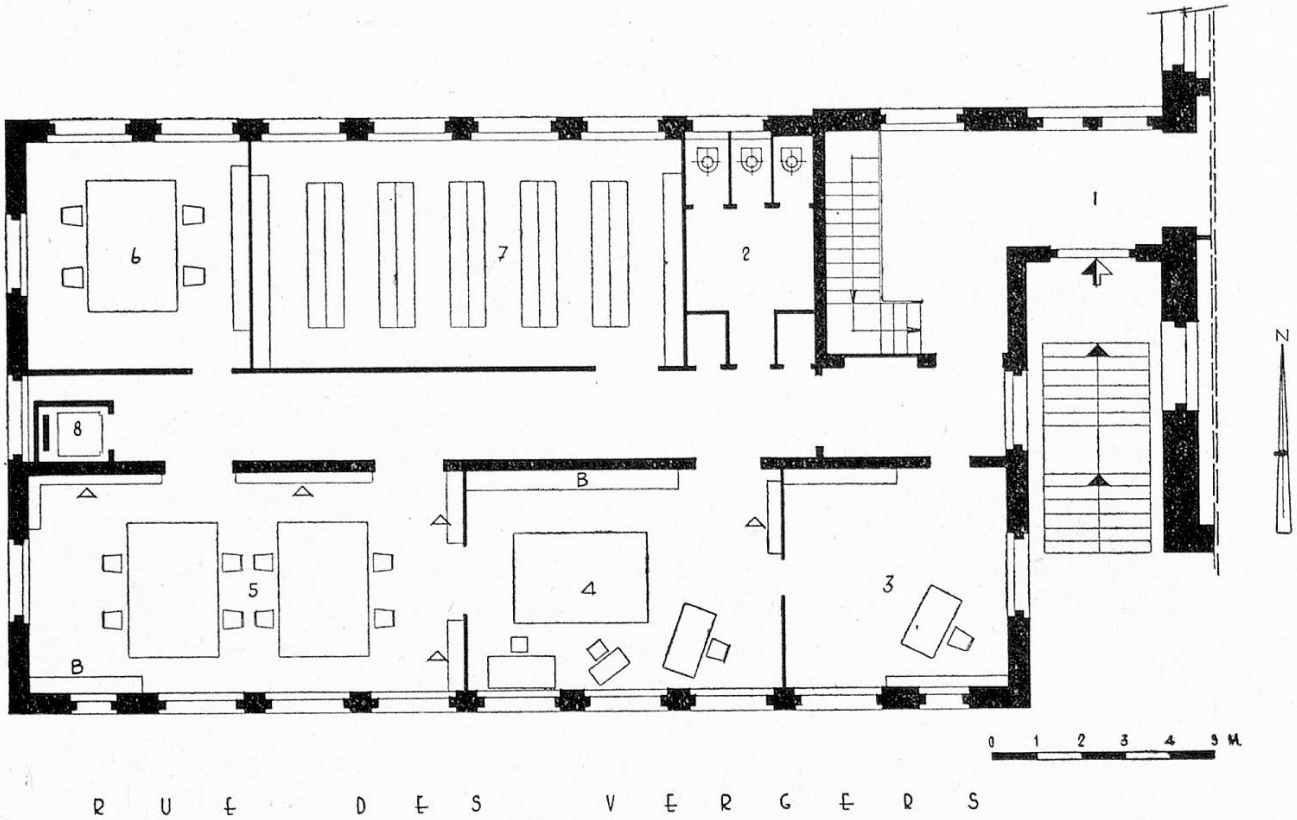

Fig. 2 Les Archives. Plan du rez-de-chaussée.

1 Hall d'entrée commun à la Bibliothèque et aux Archives 2 Toilettes également communes. 3 Direction de la Bibliothèque et des Archives. 4 Renseignements (Bureau de l'archiviste-adjoint) (Pl. IV, 1): a) Inventaires; b) Catalogues sur fiches. 5 Salle de travail (avec 8 places assises) (Pl. IV, 2); a) Bibliothèque consultative (dont les rayons peuvent contenir près de 2000 volumes; actuellement plus de 600); b) Casiers pour documents en consultation. 6 Salle de conférences. 7 Magasin de documents. 8 Ascenseur.

WIR ZIEHEN UM!

(In allen Schweizer Bibliotheken hat man Platzsorgen. Es wird neu- und umgebaut und überall stellt sich die Frage des Büchertransports. Wir haben daher unsere Kollegen in Sitten und Luzern gebeten, zu beschreiben, wie das Umzugsproblem bei ihnen gelöst wurde. Von Solothurn und Aarau wird später zu hören sein. Vielleicht daß aus diesen Darstellungen doch für manchen von uns praktische Winke zu lesen sind. Die Red.)

Sitten

Die Kantonsbibliothek Sitten ist, wie schon gemeldet wurde, letzten Herbst in neue Räumlichkeiten umgezogen. Dabei mußten rund 100 000 Bände und Broschüren, die größtenteils nach Formaten aufgestellt waren, ungefähr 1 km weit transportiert werden. Diese Arbeit wurde folgendermaßen bewältigt: